



Autorité de sûreté nucléaire

Mis à jour le 04/12/2012 par SFR



Adresse	Siège 6, place du Colonel Bourgoïn 75012 Paris Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00	Antenne 10, route du Panorama 92266 Fontenay-aux-Roses Tél. : +33 (0)1 43 19 70 00
Site Web	http://www.asn.fr	
Activité	Structure Institutionnelle	
Responsable	Pierre-Franck Chevet	
Présentation de la Société	L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés à l'utilisation du nucléaire. Elle contribue à l'information des citoyens. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Autorité administrative indépendante créée par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite "loi TSN", désormais codifiée aux livres 1er et V du code de l'environnement par l'ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012), est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France.	

- [Editorial du Président - La continuité de l'ASN avec un collège renouvelé - 28 novembre 2012](#)